COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Monsieur Jacky COULON a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : financement 2025 des accueils collectifs proposés par le centre social rural de Ressons-sur-Matz. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II– DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE EN TANT QU'AGENT RECENSEUR.

Pour rappel, un agent recenseur effectue le recensement de la population qui a lieu du 16 janvier au 15 février 2025.
Sachant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de délibérer afin de l'autoriser à recruter un vacataire qui effectuera les opérations de recensement des habitants de Margny-sur-Matz.
Cette mission sera rémunérée 700 euros net, selon la dotation de recensement perçue par l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal vote POUR à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

II- FINANCEMENT 2025 DES ACCUEILS COLLECTIFS PROPOSES PAR LE CENTRE SOCIAL RURAL DE RESSONS-SUR-MATZ

Comme chaque année, le Centre Social Rural du Ressontois souhaite savoir quelle sera la participation financière de la commune aux différents accueils collectifs.
Une partie est facturée directement par le centre social aux familles suivant leur coefficient familial. A cela s'ajoute un complément de 8 € à 11 €/ jour (mercredi, été ou petites vacances) financé ou non par les communes.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 7 janvier 2022, le conseil municipal avait institué une prise en charge sans restriction du nombre de jours mais suivant les revenus des familles.

Après débat, le conseil municipal considère que le service public doit être accessible par tous au même prix et que le service public soit ensuite financé par les impôts qui sont progressifs en fonction des revenus de chacun. Dans ces conditions, le conseil municipal décide de faire évoluer la prise en charge et propose une participation communale sans restriction du nombre de jours.

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

III- POINT SUR LES PROJETS EN COURS ET A VENIR.

- Enfouissement des réseaux rue du Jeu d'Arc : la réfection des trottoirs et des enrobés est encore en cours.

- Nouveau cimetière : les demandes de subvention au titre de la DETR at au Conseil Départemental de l'Oise sont en cours.

- Diagnostic de l'église : l'architecte des Bâtiments de France a rendu son rapport. Une présentation doit avoir lieu sur place vendredi 31 janvier à 16h00.

- Réhabilitation de la mare de Bourmont : la clôture a été posée. Les plantations sont en cours d'études en fonction des objectifs de la biodiversité.

IV– QUESTIONS DIVERSES

- Rappel : la cérémonie des vœux du maire et des adjoints aura lieu samedi 18 janvier à 17 heures.

Séance levée à : 21H00

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jacky Coulon

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490